

La réforme des retraites

Septembre 2010, n°2

LE SYSTÈME DE RETRAITE EN FRANCE.

Les retraites représentent des prestations sociales versées à des individus ayant atteint un âge donné, le plus souvent sous condition d'arrêt de leur activité professionnelle. Il existe deux modèles de financement possibles, la répartition et la capitalisation

Dans un système par capitalisation, les actifs d'aujourd'hui épargnent en vue de leur propre retraite. Les cotisations font l'objet de placements financiers ou immobiliers, dont le rendement dépend essentiellement de l'évolution des taux d'intérêt. Dans un système par répartition, la logique est différente. Les cotisations des actifs, versées au titre de l'assurance vieillesse pendant une période donnée (mois, trimestre ou année) servent immédiatement à financer les retraites de la même période, selon le principe de la solidarité intergénérationnelle.

Après la Seconde Guerre Mondiale, la très grande majorité des pays développés a choisi le système

par répartition comme base des régimes obligatoires de retraites versées par les organismes de Sécurité Sociale.

La France a pris l'option d'un système par répartition. En effet, les ordonnances de 1945 créant la Sécurité Sociale ont institué un régime par répartition, qui prévaut encore aujourd'hui. Ce dernier repose sur deux étages fondés sur une base professionnelle. Le premier étage rassemble les régimes de base : régime général (majeure partie des salariés), régimes des non salariés et régimes spéciaux (dont les fonctionnaires et les salariés de certaines entreprises nationales).

Le second correspond aux régimes complémentaires obligatoires qui couvrent l'ensemble des travailleurs à l'exception de certains régimes spéciaux.

Au cours des dernières années, s'est développé un troisième étage, facultatif, fondé sur une épargne retraite collective ou individuelle. Contrairement aux deux

précédents, celui-ci fonctionne selon le principe de la capitalisation. Chaque salarié accumule des actifs financiers durant sa période d'activité et touche une rente viagère durant sa retraite

Au delà du soutien intergénérationnel, la solidarité du système de retraite Français s'exprime également à travers l'existence d'une compensation financière entre les régimes. Elle permet de prendre en compte l'évolution, au cours du temps, de la structure de la population active des régimes en équilibrant les régimes excédentaires et déficitaires. Enfin, la solidarité joue aussi via les droits non contributifs (droits à pension acquis sans contrepartie de cotisations : minimum vieillesse, validation des trimestres non cotisés au titre de la maladie, de la maternité ou du chômage, avantages familiaux). Ils donnent aux assurés, dont la carrière a été interrompue par des aléas, une compensation en contrepartie des pertes liées à ceux-ci.

Dans ce numéro :

Les retraites en France	1
Une réforme juste	2
Synthèse de la réforme	3
L'UMP dans la Presse	4

Financement des Retraites :

Les retraites sont des prestations sociales versées à des individus ayant atteint un âge donné, le plus souvent, sous condition d'arrêt de leur activité professionnelle. Deux modèles de financement sont en théorie possibles, la répartition et la capitalisation.

LES RETRAITES : UNE RÉFORME JUSTE.

La réforme actuelle soulève de nombreuses critiques et de débats autour de la viabilité de notre système de retraite basé sur la répartition alors que le nombre de retraités ne cesse d'augmenter avec la cessation d'activité des générations issues du Baby-boom.

Aujourd'hui, la réforme des retraites apparaît indispensable au point de remettre à plat les acquis en la matière. En effet, le système de retraite risque de ne plus être viable à moyen terme en raison des évolutions démographiques. En 1977, on recensait environ 13 millions de salariés pour 4 millions de retraités, soit un peu plus de 3 actifs pour un retraité. En 2010, ce rapport est tombé à 1,8 et sera de 1,2 en 2050. Deux causes expliquent ce phénomène : un accroissement du nombre de personnes à la retraite avec l'arrêt d'activité des générations du Baby-boom et l'allongement de la période de retraite lié à un accroissement de l'espérance de vie. Par conséquent, le financement du système de retraite, en perpétuel déficit, se pose. Cette situation est d'autant plus vraie que la crise a anticipé de vingt ans les effets : selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), les déficits auxquels les régimes sont confrontés, qui s'élèvent à 32 milliards en 2010, attendraient 45 milliards en 2020 et 70 milliards d'euros en 2030. Notre système de répartition est donc aujourd'hui financé par crédit. Si nous ne prenons pas nos responsabilités, la situation va s'aggraver d'année en année et nous mener à terme dans une impasse. C'est pourquoi le Président de la République a décidé d'agir rapidement avant qu'il ne soit trop tard. L'objectif du Gouvernement est de ramener rapidement le système à l'équilibre afin de rassurer les Français et de garantir une retraite à leurs enfants.

Pour y remédier, le Gouvernement disposait de trois leviers d'action : diminuer le montant des pensions,

augmenter les cotisations ou reculer l'âge de départ à la retraite.

En ce qui concerne le premier levier, il présente le désavantage d'une baisse du pouvoir d'achat pour les ménages retraités, entraînant de fait, une diminution de la consommation, principal moteur de la croissance économique française.

Quant au second, il fait peser sur le facteur travail l'intégralité du financement du système de retraite par le biais des cotisations patronales et salariales. En conséquence, toute hausse des cotisations se traduira par une augmentation du coût du facteur travail et donc une perte de compétitivité de l'économie française par rapport à ses principaux concurrents, avec à la clé, des conséquences diverses : délocalisation vers les pays dont les charges sociales sont plus faibles, substitution du capital au travail En définitive, ce mécanisme conduirait à une diminution de l'emploi salarié, ce qui nécessiterait alors d'accroître encore les cotisations sur les salaires afin de compenser les pertes de recettes liées à la diminution de la population active occupée. L'économie française s'enfermerait dans un cercle vicieux où la hausse des cotisations entraînerait une réduction du nombre de cotisant qui entraînerait à son tour une nouvelle hausse des cotisations.

Ainsi, en optant pour une augmentation progressive de l'âge de départ à la retraite, le Gouvernement a fait un choix raisonnable, responsable et juste. Les français vivent plus longtemps, il apparaît donc normal qu'ils travaillent un peu plus longtemps. A un problème avant tout démographique, il convient d'apporter principalement une réponse démographique. Tous nos partenaires en Europe l'ont fait (Allemagne, Espagne, Suède, Danemark...), qu'ils soient dirigés par la droite ou par la gauche. Seul le Parti Socialiste et le Parti Communiste s'y refusent, par-

ce qu'ils n'ont pas le courage de renoncer à leur dogme. Ils préfèrent proposer des solutions utopiques et contre-productives sur le plan économique. Taxer le capital ne résoudra pas le problème, bien au contraire, il amènera de nombreux effets pervers : hausse du chômage, répercussions des prélèvements sur les salaires, fuite des capitaux, perte de compétitivité...

Le Saviez-vous ?

Combien la France compte-t-elle de retraités ?

Au 31 décembre 2008, la population retraitée, tous régimes confondus, comptait 15,6 millions de personnes : 15 millions percevant un avantage principal de droit direct (pension acquise en contrepartie des années d'activité professionnelles validées) et près de 600 000 bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse.

Quel est le poids des dépenses de retraite dans l'économie française ?

En 2008, le montant total des prestations au titre de la « vieillesse survie » s'est établi à 215 milliards d'euros, soit 12,9 % du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 5,4 % en 1959.

Quelle est la proportion des personnes âgées par rapport à la population totale ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 16,8 % de la population française au 1er janvier 2010 contre 16,4 % en 1994 et devraient atteindre près de 25 % en 2030. Ce qui, joint aux effets de la crise économique, représente une charge financière croissante pour les régimes de retraite : 32 milliards en 2010, 115 milliards en 2050.

SYNTHÈSE DE LA RÉFORME DES RETRAITES.



Eric Woerth (Photo AFP).

Eric Woerth, *Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique*, a présenté lors du Conseil des ministres du mardi 13 juillet le projet de loi portant réforme des retraites. Une réforme "efficace et juste" construite autour de quatre axes : l'augmentation progressive de la durée d'activité tout en préservant le dispositif carrières longues, le renforcement de l'équité du système de retraite entre public et privé, l'amélioration des mécanismes de solidarité (pour les jeunes, les femmes ou encore les exploitants agricoles) et enfin, l'amélioration de l'information des Français tout au long de leur carrière. Le projet de loi est actuellement examiné au Parlement.

1/ Augmenter la durée d'activité de manière progressive et juste.

L'âge de la retraite sera progressivement augmenté de quatre mois par an dans l'ensemble des régimes de retraite pour atteindre 62 ans en 2018. L'âge du taux plein sera également relevé progressivement de deux ans dans le secteur privé, de même que les limites d'âge applicables aux fonctionnaires qui constituent pour eux l'âge du taux plein. S'agissant des magistrats de l'ordre judiciaire, dont la limite d'âge est fixée par l'ordonnance du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature, le même relèvement fait l'objet d'un projet de loi organique présenté par la ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés. Les régimes spéciaux seront par ailleurs réformés pour se voir appliquer l'augmentation de l'âge de la retraite à compter de 2017.

Suivant la règle fixée par la loi du 21 août 2003, la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein passera à 41 ans et un trimestre en 2013 et restera stable en 2014.

Dans un souci d'équité, le dispositif "carrières longues" créé en 2003 sera préservé et élargi aux salariés qui ont commencé à travailler à 17 ans. Tous les salariés concernés pourront partir au plus tard à 60 ans.

Ce texte crée également un droit social nouveau qui permettra à ceux qui ont été exposés à des facteurs de pénibilité de continuer de partir à 60 ans, avec une retraite à taux plein.

Enfin, l'effort en faveur de l'emploi des seniors sera poursuivi et amplifié : une aide à l'embauche pour les chômeurs de plus de 55 ans sera créée.

2/ Renforcer l'équité du système de retraite.

Des mesures de convergence entre public et privé sont prévues : le taux de cotisation acquitté par les fonctionnaires sera porté de 7,85 % à 10,55 % en 10 ans ; le dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de trois enfants ayant 15 ans de service sera fermé à compter de 2012; le minimum garanti sera désormais soumis à la même condition d'activité que dans le secteur privé.

Par ailleurs, le Gouvernement proposera, dans les prochaines lois de finances et de financement de la sécurité sociale, des mesures de recettes à hauteur d'environ 4 milliards d'euros, principalement sur les hauts revenus, les revenus du capital et les entreprises.

3/ Améliorer les mécanismes de solidarité.

Les jeunes qui rencontrent des difficultés pour trouver leur premier emploi bénéficieront de six trimestres validés gratuitement en début de carrière, contre quatre aujourd'hui.

Les indemnités journalières que perçoivent les femmes au cours de leur congé de maternité seront prises en compte dans le salaire de l'année de leur accouchement pour que ce congé ne fasse plus baisser leur retraite.

La retraite des exploitants agricoles sera améliorée, en particulier en assouplissant les conditions d'accès au minimum vieillesse.

4/ Renforcer la compréhension par les Français des règles de la retraite.

Dans la continuité des précédentes réformes, différentes mesures renforceront l'information des assurés sur leur re-

traite.

Le projet de loi a reçu un avis favorable des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale du régime général qui ont été consultés. Cette réforme permettra aux régimes de retraite de renouer avec l'équilibre dès 2018. Les déficits accumulés d'ici cette date seront repris par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), qui se verra transférer en contrepartie les actifs et ressources du Fond de réserve des retraites.

L'UMP 20ÈME RÉPOND À ALAIN BOCQUET

Le 1er Septembre, le Député Communiste Alain BOCQUET a tenu une réunion publique sur les retraites à Fresnes sur Escaut. L'UMP 20ème Circonscription était présent et a répondu au propos démagogiques du leader Communiste par un Communiqué de Presse relayé dans le quotidien *La Voix du Nord*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 1ER SEPTEMBRE

« L'UMP 20ème Circonscription du Nord, par la voix de son Délégué Aurélien BRONSARD, condamne les propos démagogiques tenus par le Député Alain BOCQUET, lors d'un débat sur la réforme des retraites qui s'est déroulé ce mercredi 1er septembre à Fresnes-sur-Escaut.

Contrairement à ce qu'il annonce, la réforme des retraites n'a pas vocation à « supprimer, à terme, le système par répartition au profit d'un système par capitalisation ». Elle vise, au contraire, à le pérenniser en apportant des solutions aux déséquilibres financiers croissants du système, résultant d'un rapport cotisants/retraités de plus en plus bas

(4 cotisants pour un retraité en 1960, 1,8 cotisant aujourd'hui pour 1,2 en 2050). Face aux trois possibilités qui s'offraient au Gouvernement (augmentation des cotisations, diminution des pensions et hausse de la durée de cotisation), ce dernier a fait le choix le plus juste (recul progressif de l'âge de départ à la retraite) pour sauvegarder notre système, tout en évitant aux Français de voir leur pouvoir d'achat affecté.

L'UMP 20ème Circonscription du Nord réaffirme son soutien au gouvernement de François Fillon et tient à souligner que les propositions du Député Communiste, prin-

cipalement axées sur la taxation des entreprises et des revenus du capital ne sont pas viables sur le long terme. Qu'advientra t-il de notre système et de notre économie lorsque les investisseurs iront placer leurs capitaux ailleurs ? A cela, Alain BOCQUET s'est bien gardé d'y répondre...

Par conséquent au nom de l'UMP, Aurélien BRONSARD, Délégué UMP de la 20ème circonscription du Nord invite Alain BOCQUET à débattre avec lui au cours d'une réunion publique... »

LA VOIX DU NORD : ARTICLE DU 04.09.2010

Bocquet et son combat sur la retraite font réagir l'UMP.

Été combatif pour le député-maire de Saint-Amand. Il investit les marchés, et ne passe pas une journée sans inviter à un débat sur les retraites, comme mercredi encore, à Fresnes. Pas seulement parce que l'été, c'est bien pour prendre une longueur d'avance sur les adversaires, aussi parce que pour lui, c'est stratégique. Le combat pour les retraites, estime-t-il, c'est la lutte décisive contre le gouvernement Sarkozy. Et ça marche ? Dans notre édition du 18 août dernier, le patron

régional du PCF expliquait avoir recueilli 300 signatures à Fresnes en deux heures. Autre signe : son opposition a conclu elle aussi que le terrain était sensible, au point de ne pas vouloir le lui laisser. Ainsi, l'UMP de la 20e circonscription s'en est-elle prise au parlementaire, accusé de « démagogie ». « La réforme n'a pas vocation de supprimer la répartition », clef de voûte de la solidarité intergénérationnelle. Elle vise, selon l'UMP, « à la pérenniser en apportant des solutions à des déséquilibres croissants ; 4 cotisants pour un retraité aujourd'hui, 1,2 en 2050. Le gouvernement a choisi la voie la plus juste ».

Autre contre-attaque d'Aurélien Bronsard : « Axer les propositions de financement des retraites sur la taxation des entreprises et des revenus du capital n'est pas viable à long terme. Que deviendrons-nous si les investisseurs vont placer le capital ailleurs ? ... Suite de l'article sur www.lavoixdunord.fr dans la rubrique actualité-région

Retrouvez toute l'actualité de l'UMP 20ème Circonscription du Nord sur notre site internet www.ump20nord.org



Sources : www.vie-publique.fr - www.retraites2010.fr - www.ladocumentationfrancaise.fr